ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptabilité nationale

Question écrite n° 33745

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'importance des nouvelles technologies dans le PIB de la France. Il l'interroge plus spécialement sur la mise en place d'un indicateur spécifique permettant de mesurer la place des nouvelles technologies dans la part de la production nationale. En effet, d'après les estimations avancées par ses services, les technologies de l'information et de la communication auraient engendré plus de 5 % du PIB français et l'industrie française se situerait au 4e rang mondial en termes de chiffre d'affaires en 1998. Or il semble que ces statistiques soient difficilement vérifiables et fondées sur des critères purement hexagonaux. C'est pourquoi, il lui demande de détailler les modalités retenues pour apprécier le développement de ce secteur en France.

Texte de la réponse

La part des nouvelles technologies dans le produit intérieur brut (PIB) (évaluée à 5 %), ainsi que la position de la France dans l'industrie mondiale des technologies de l'information et de la communication (4e dans le monde), ont été publiées dans le n° 648 d'INSEE-Première intitulé « Les technologies de l'information et de la communication : 5 % du PIB » (mai 1999). Cette publication synthétisait et mettait à jour les informations d'un dossier statistique exploratoire plus complet intitulé « Technologies et société de l'information », réalisé conjointement par le service statistique du secrétariat d'Etat à l'industrie, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et le Service juridique et technique de l'information et de la communication. Les modalités de calcul sont détaillées dans les publications citées. Elles reposent essentiellement sur la définition d'un périmètre des technologies de l'information et de la communication en termes de secteurs d'activités économiques. Lors de la réalisation de l'étude, aucune norme internationale en la matière n'avait été établie. Les auteurs ont donc fait leurs propres choix conceptuels. Le périmètre des technologies de l'information et de la communication a ainsi été défini comme l'ensemble des industries et des services de l'informatique et des télécommunications, auxquels ont été ajoutées les activités dites « de contenu », qui comprennent notamment l'audiovisuel, la publicité, les agences de presse, les études de marché et l'édition. Ce périmètre n'épouse pas parfaitement les contours des définitions internationales en cours d'élaboration, en particulier au sein de l'OCDE, mais il en est très proche. Les travaux sur les concepts et les mesures se poursuivent actuellement au sein d'organismes internationaux comme l'OCDE et Eurostat. En France, a été récemment créé un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique sur « l'observation statistique du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur impact sur l'économie ». Il sera présidé par M. Didier Lombard, ambassadeur délégué aux investissements internationaux. Le mandat du groupe précise, outre un objectif de coordination, des initiatives du système statistique public sur ces sujets, qu'il « favorisera l'adoption de normes, concepts et recommandations internationalement reconnus ou en cours de formalisation sous l'égide de l'OCDE et d'Eurostat de manière à satisfaire le besoin de comparaisons internationales. » Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie publie aussi tous les semestres un « tableau de bord de l'innovation » autour d'une vingtaine d'indicateurs décrivant aussi précisément que possible les progrès de la France dans ce domaine.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE33745

Données clés

Auteur : M. Olivier de Chazeaux
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33745
Rubrique : Politique économique
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4787
Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6982